APPEL À PROJETS 2027

Célébration des quarante ans de la certification comme itinéraire culturel du Conseil de l'Europe des chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Cadre général et Objectifs

En **2027**, nous célébrerons un double anniversaire majeur pour le patrimoine européen :

- Les **40 ans du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**.
- Les **40 ans de la première certification**, attribuée en 1987 aux Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Dans le cadre du projet de coopération transfrontalière **POCTEFA « Volver al camino »**, cet appel à projets vise à sélectionner et soutenir la réalisation de **quatre manifestations culturelles** réparties de part et d'autre de la frontière franco-espagnole, le long de la **Voie d'Arles (Camino Aragonés)**.

L'objectif est de valoriser l'histoire partagée, le patrimoine vivant et la création artistique, tout en s'inscrivant de manière exemplaire dans la transition écologique, en résonance avec les valeurs du Conseil de l'Europe et celles propres aux chemins de Compostelle telles que le partage et la solidarité.

Nature et Localisation des Manifestations

L'appel à projets dotera 4 initiatives distinctes, impérativement réparties comme suit :

Zone Géographique	**Localisation**	**Nombre de projets retenus**	**Dotation par projet**
France	Pyrénées-Atlantiques (64), le long de la Voie d'Arles	2 manifestations	5 000 €
Espagne	Province d'Aragon, le long du *Camino Aragonés*	2 manifestations	5 000 €

Format attendu : Les manifestations peuvent prendre des formes variées (festivals, spectacles vivants, expositions itinérantes, parcours mémoriels, land art). Une attention

particulière sera accordée aux projets s'intégrant harmonieusement dans les paysages naturels ou patrimoniaux traversés.

Charte du Développement Durable : Les Engagements Requis

Chaque projet devra obligatoirement intégrer une démarche d'éco-conception autour des axes suivants :

1. **Mobilité douce et décarbonée :** Encourager le public et les artistes à utiliser les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche (tracé des chemins). Idéalement, les sites choisis devront être accessibles sans voiture individuelle ou faire l'objet d'un plan de transport partagé.
2. **Gestion des ressources et des déchets :** Zéro plastique à usage unique. Mise en place du tri sélectif, utilisation de vaisselle réutilisable ou compostable, et réduction à la source des emballages.
3. **Sobriété énergétique et technique :** Privilégier la lumière naturelle, les dispositifs acoustiques ou à faible consommation électrique (LED, énergie solaire). Priorité à la mutualisation du matériel technique.
4. **Scénographie et économie circulaire :** Utilisation de matériaux de récupération, recyclés, locaux ou réutilisables pour les décors, signalétiques et supports de communication (pas d'impression massive, priorité au numérique éco-conçu ou papier certifié FSC/PEFC).
5. **Alimentation responsable :** Si un espace restauration/buvette est prévu, l'offre devra mettre en valeur des produits locaux, de saison, issus de circuits courts et proposer des alternatives végétariennes.
6. **Inclusion et égalité (Pilier social) :** Garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, favoriser la mixité et veiller à une tarification accessible (ou gratuité) pour encourager la participation de tous les publics locaux.

Critères d'Éligibilité et de Sélection

Pour être recevables, les propositions seront évaluées selon les critères et pondérations suivants :

- **Pertinence artistique et thématique (30%) :** Lien avec Compostelle, les itinéraires culturels et le projet *Volver al Camino*.
- **Ancrage territorial et transfrontalier (25%) :** Valorisation de la Voie d'Arles / Chemin Aragonais.
- **Éco-responsabilité et durabilité (25%) :** Qualité et faisabilité des actions concrètes proposées en faveur du développement durable (sur la base de la Charte ci-dessus).

- **Faisabilité budgétaire (20%) :** Cohérence du budget prévisionnel (respect des **5 000 €** alloués).

Budget et Modalités Financières

- **Allocation fixe :** 5 000 € TTC maximums accordés par manifestation retenue.
- **Dépenses éligibles :** En plus des frais artistiques traditionnels, l'enveloppe peut financer spécifiquement les surcoûts liés à la démarche durable (achat de produits locaux, location de toilettes sèches, logistique de tri, compensation carbone locale, etc.).

Calendrier de l'Appel à Projets

- **Lancement de l'appel :** 16 novembre 2026
- **Date limite de dépôt des candidatures :** 9 janvier 2027
- **Comité de sélection transfrontalier :** Courant janvier 2027
- **Annonce des lauréats :** Fin janvier 2027
- **Période de réalisation :** Courant de l'année **2027**

Modalités de Candidature

Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

1. Une note d'intention artistique et culturelle (2 pages max).
2. **L'annexe « Éco-responsabilité » (1 page max) :** détaillant les actions concrètes mises en œuvre pour respecter limiter l'impact l'impact environnemental du projet proposé.

Ressource :

https://communication-responsable.ademe.fr/comprendre-levenementiel-responsable

3. Une fiche technique descriptive (besoins en énergie, logistique transport, gestion des flux).
4. Un budget prévisionnel de l'action.
5. Les statuts ou justificatifs administratifs de la structure porteuse.

Envoi des dossiers : Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique (veiller à optimiser le poids des fichiers joints pour réduire l'empreinte numérique) avec l'objet « *Candidature AAP Volver Camino 2027 –Voie d'Arles vers Compostelle* » à l'adresse suivante : **eva.bezgousko@chemins-compostelle.com**